Informations de base

2008/2080(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 2/2008: Ajustements pour le FEDER, le FEADER et le FEP, modification du tableau des effectifs de l'EMEA et de l'EMSA **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2866	2008-05-14

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0150	Résumé
08/04/2008	Vote en commission		Résumé
14/05/2008	Publication du projet de budget du Conseil	09190/2008	Résumé
14/05/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/05/2008	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0188/2008	
20/05/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/05/2008	Décision du Parlement	T6-0225/2008	Résumé
22/05/2008	Résultat du vote au parlement		
22/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2080(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/60875

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0188/2008	16/05/2008	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0225/2008	22/05/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	09190/2008	14/05/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2008)0150	14/03/2008	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2008/0546
JO L 184 11.07.2008, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 2/2008: Ajustements pour le FEDER, le FEADER et le FEP, modification du tableau des effectifs de l'EMEA et de l'EMSA

2008/2080(BUD) - 22/05/2008 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/546/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 22 mai 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif couvre les éléments suivants :

- la reprise dans le budget 2008, de crédits d'engagement non utilisés du Fonds européen de développement régional, du Fonds européen agricole pour le développement rural et du Fonds européen pour la pêche, à la suite des retards d'exécution enregistrés au cours de la 1ère année du cadre financier pluriannuel 2007-2013 (augmentation des crédits d'engagement de 378.000.000 EUR pour la sous-rubrique 1 b "Cohésion pour la croissance et l'emploi" et de 393.600.000 EUR pour la rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles"),
- la modification du tableau des effectifs de 2 agences communautaires (Agence européenne des médicaments et Agence européenne pour la sécurité maritime).

Budget rectificatif 2/2008: Ajustements pour le FEDER, le FEADER et le FEP, modification du tableau des effectifs de l'EMEA et de l'EMSA

2008/2080(BUD) - 22/05/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté, par 498 voix pour, 16 contre et 7 abstentions, le projet de budget rectificatif n° 2/2008 sans modification.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), au nom de la commission des budgets.

Pour rappel, ce budget rectificatif 2/2008 portait sur :

- la reprise dans le budget 2008, de crédits d'engagement non utilisés du Fonds européen de développement régional, du Fonds européen agricole pour le développement rural et du Fonds européen pour la pêche, à la suite des retards d'exécution enregistrés au cours de la 1ère année du cadre financier pluriannuel 2007-2013 (augmentation des crédits d'engagement de 378.000.000 EUR pour la sous-rubrique 1 b "Cohésion pour la croissance et l'emploi" et de 393.600.000 EUR pour la rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles"),
- la modification du tableau des effectifs de deux agences communautaires (Agence européenne des médicaments et Agence européenne pour la sécurité maritime).

Le Parlement indique qu'il avait inscrit une partie des dépenses administratives afférentes aux Fonds structurels et au développement rural à la réserve du budget 2008 afin d'accélérer l'approbation des programmes opérationnels. Or, il constate que certains programmes opérationnels du FEDER n'ont toujours pas été traités par la Commission et s'inquiète du retard déjà pris dans l'approbation des programmes opérationnels de développement rural, qui constituent une des priorités politiques du Parlement. Il note toutefois que tous les programmes opérationnels du Fonds social européen ont été approuvés.

Parallèlement, le Parlement indique que la sous-exécution en 2007 des rubriques 1 b et 2 a représenté 3,525 milliards EUR, dont 1,491 milliards EUR ont été reportés sur 2008 et 2,034 milliards EUR à virer (conformément au point 48 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006) sur les exercices ultérieurs.

Budget rectificatif 2/2008: Ajustements pour le FEDER, le FEADER et le FEP, modification du tableau des effectifs de l'EMEA et de l'EMSA

2008/2080(BUD) - 14/03/2008 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget rectificatif 2/2008 pour prendre en compte les montants non utilisés des Fonds structurels de l' année 2007.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 2 pour l'exercice 2008 couvre les éléments suivants:

- l'inclusion, dans le budget 2008, de crédits pour engagements inutilisés destinés au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et au Fonds européen pour la pêche (FEP), résultant de retards dans l'exécution du premier exercice du cadre financier pluriannuel 2007-2013 (voir ACI/2008/2083). Cela implique une augmentation des crédits d'engagement de **378 Mios EUR pour la sous-rubrique 1b**, Cohésion pour la croissance et l'emploi, et de **393,6 Mios EUR pour la rubrique 2**, Conservation et gestion des ressources naturelles;
- les modifications apportées au tableau des effectifs de l'Agence européenne des médicaments (EMEA), suite à la création du «comité pédiatrique» : l'Agence a demandé une augmentation de 6 postes dans le tableau des effectifs (4 postes «AD» et 2 postes «AST»), ce qui aboutit à un total de 18 postes pour pourvoir assurer son fonctionnement au vu des tâches qu'elle devra affronter. Le financement de nouveaux postes n'aura pas d'effet sur le montant global de la contribution de l'UE au budget de l'Agence pour 2008 et les exercices suivants, compte tenu du niveau estimé plus élevé des recettes totales de l'Agence ;
- les modifications apportées au tableau des effectifs de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) afin de prendre en compte la création d'un centre européen de données d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT) :il est proposé d'augmenter le

tableau des effectifs de 2008, en passant de 165 à 181 postes (+16 postes: +13 AD, +3 AST). Le personnel supplémentaire sera principalement affecté à des tâches opérationnelles. La modification proposée ne nécessite pas de budget supplémentaire pour 2008, car les dépenses supplémentaires globales pour cette tâche, qui s'élèvent à 5,8 Mios EUR, seront financées par l'utilisation de recettes affectées restituées à partir de la dotation de 2006. L'Agence a précisé que 12 postes supplémentaires sont nécessaires pour la gestion opérationnelle du LRIT en 2009, afin de parvenir au chiffre total des 28 postes requis pour cette tâche. Cet ajout fera partie de la demande relative au tableau des effectifs de l'EMSA pour 2009.

Globalement donc, l'impact financier sur le budget 2008 sera de **771.599.317 EUR en crédits d'engagements** (mais sans impact financier en crédits de paiements).

Budget rectificatif 2/2008: Ajustements pour le FEDER, le FEADER et le FEP, modification du tableau des effectifs de l'EMEA et de l'EMSA

2008/2080(BUD) - 14/05/2008 - Projet de budget du Conseil

Le 14 mars 2008, la Commission a présenté au Conseil, un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 2 au budget général 2008. La proposition de la Commission portait sur les éléments suivants:

- inclusion, dans le budget 2008, de crédits pour engagements inutilisés destinés au FEDER, au FEADER et au FEP, résultant de retards dans l'exécution du 1er exercice du cadre financier 2007-2013. Cela implique une augmentation des crédits d'engagement de 378 Mios EUR pour la sous-rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi) et de 393,6 Mios EUR pour la rubrique 2 (Conservation et gestion des ressources naturelles);
- modifications apportées au tableau des effectifs (6 postes temporaires supplémentaires: 2 AD 9, 1 AD 8, 1 AD 6 et 2 AST 2) de l'Agence européenne des médicaments (EMEA), suite à la création du "comité pédiatrique";
- modifications apportées au tableau des effectifs (16 postes temporaires supplémentaires: 1 AD 13, 1 AD 10, 3 AD 9, 2 AD 8, 5 AD 7, 1 AD 6, 1 AST 4 et 2 AST 3) de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) pour tenir compte de la création d'un Centre européen de données d'identification et de suivi des navires à grande distance.

La proposition d'inclusion de crédits pour engagements inutilisés intègre les conséquences budgétaires pour 2008 de la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne l'adaptation du cadre financier pluriannuel, présentée par la Commission (voir ACI/2008/2083). Les modifications proposées aux tableaux des effectifs ne nécessitent pas de crédits supplémentaires pour 2008, car les dépenses supplémentaires globales seront couvertes par le niveau estimé plus élevé des recettes totales de l'Agence dans le cas de l'EMEA et par l'utilisation de recettes affectées restituées à partir de la dotation de 2006 dans le cas de l'EMSA.

Le 14 mai 2008, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 2/2008, tel que proposé par la Commission dans son APBR n° 2 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil *9190/08 ADD 1*).